

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MICHEL HUBER

**Chronique de démographie. Commission interministérielle
de statistique sanitaire**

Journal de la société statistique de Paris, tome 53 (1912), p. 518-525

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1912__53__518_0

© Société de statistique de Paris, 1912, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

CHRONIQUE DE DEMOGRAPHIE

COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE DE STATISTIQUE SANITAIRE

Dans une précédente Chronique (voir numéro de juillet 1912, page 337), nous avons signalé la création d'une commission interministérielle de statistique sanitaire, due à l'initiative de M. Léon Bourgeois, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale.

Cette commission a tenu plusieurs séances, durant les mois de juin et juillet, sous la présidence de M. Fernand Faure.

Elle a désigné deux rapporteurs sur les questions suivantes :

- 1° Comparabilité des statistiques internationales de morbidité et de mortalité;
- 2° Morbidité et mortalité professionnelles.

Reconnaissant l'extrême difficulté d'obtenir des indications quelque peu précises quant à la fréquence des maladies dans la population générale, elle a pensé que l'on pouvait au moins rechercher ces indications dans les milieux collectifs soumis plus ou moins directement au contrôle de l'État : armée, marine, ouvriers des manufactures de l'État, personnel des postes et télégraphes, personnel enseignant, élèves des écoles publiques, adhérents des sociétés de secours mutuels, etc.

A cet effet, elle a préparé un modèle de tableau faisant connaître :

1° Les nombres des cas et des jours de maladie d'après l'âge. Les groupes d'âge adoptés sont les suivants : a) moins de 1 an, 1 à 5 ans, 6 à 12 ans, 13 à 19 ans, pour les

élèves des écoles, lycées et collèges et pour les enfants assistés; *b*) 13 à 19 ans, 20 à 24 ans, 25 à 29 ans, 30 à 39 ans, 40 à 49 ans, 50 à 59 ans, 60 ans et plus, pour les diverses catégories du personnel des services publics;

2° Le nombre des cas de maladie suivant la durée (moins de 5 jours, 5 à 30, 31 à 90, 91 à 150, plus de 150 jours);

3° Le nombre des cas suivant l'issue de la maladie : décès (d'après l'âge en années), reprise du travail, sortie du service par mise à la retraite, abandon d'emploi, guérison, abandon des études, etc.

La nomenclature des maladies comprend les dix-neuf rubriques ci-après :

- | | |
|--|---|
| 1. Fièvre typhoïde. | 9. Hémorragie cérébrale et ramollissement du cerveau. |
| 2. Fièvre scarlatine. | 10. Maladies organiques du cœur. |
| 3. Diphtérie et croup. | 11. Bronchite chronique. |
| 4 <i>a</i> . Rougeole. | 12. Autres affections de l'appareil respiratoire. |
| 4 <i>b</i> . Coqueluche. | 13. Diarrhée et entérite. |
| 4 <i>c</i> . Autres maladies épidémiques. | 14. Cirrhose du foie. |
| 5. Tuberculose des poumons ou bronchite spécifique. | 15. Néphrite aiguë ou chronique. |
| 6. Autres tuberculoses (sauf la méningite tuberculeuse). | 16. Accidents de la grossesse et de l'accouchement. |
| 7. Cancer et autres tumeurs malignes. | 17. Traumatisme. |
| 8. Méningites tuberculeuses ou autres. | 18. Autres maladies. |
| | 19. Maladies inconnues. |

Les rubriques 4 *a* et 4 *b* ne sont distinctes que lorsque le tableau doit être rempli pour une catégorie d'enfants; elles sont réunies avec la rubrique 4 *c* dans les autres cas.

La Commission a demandé à M. le Ministre du Travail de bien vouloir transmettre à ses collègues ce modèle de tableau et d'insister pour qu'il soit rempli en 1913 par toutes les administrations qui seraient à même de le faire utilement.

UNE NOUVELLE COMMISSION DE LA DÉPOPULATION

Le Conseil des ministres, dans sa séance du 16 juillet dernier, a autorisé M. Klotz, ministre des Finances, à constituer sous sa présidence, une commission qui étudiera, aux points de vue national, social et fiscal, les diverses questions soulevées par la dépopulation et recherchera les moyens d'y remédier en venant en aide aux familles nombreuses.

Depuis longtemps, le ministre des Finances avait été frappé, d'une part, des louables efforts tentés par diverses administrations pour améliorer la situation des petits fonctionnaires chargés de famille et, d'autre part, d'une regrettable absence de coordination dans les mesures adoptées. Comme ces mesures ont inévitablement leur répercussion sur le budget, il lui a paru qu'il lui appartenait de donner à ces efforts quelques principes directeurs.

La Commission ne limitera d'ailleurs pas son étude aux seuls fonctionnaires; elle envisagera la question dans toute son ampleur: l'hygiène publique, la mortalité infantile, l'encouragement aux familles nombreuses dans le pays et chez les fonctionnaires, les maisons ouvrières à bon marché, tels sont les principaux problèmes qui, dans la pensée de M. Klotz, se rattachent à cette question capitale du développement de la population.

STATISTIQUE DES CAUSES DE DÉCÈS EN FRANCE DE 1906 A 1910

Jusqu'en 1905, la statistique sanitaire de la France, publiée par la Direction de l'Assistance et de l'Hygiène publiques au ministère de l'Intérieur, ne comprenait que les villes de 5.000 habitants et au-dessus; depuis 1906, elle a été étendue à toutes les communes de France. Les volumes relatifs aux années 1906 à 1910 sont actuellement parus et, dans un rapport inséré au *Journal officiel* du 20 septembre 1912, le directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques commente les résultats de cette première période quinquennale.

Au recensement de 1906, les villes de 5.000 habitants et au-dessus groupaient 14 millions 278.000 habitants, les autres communes, 24.919.000 personnes. Voici les résultats d'ensemble relevés pour ces deux catégories et pour la France entière, de 1906 à 1910 :

	Nombre de décès			Proportion des décès pour 1.000 habitants		
	Villes de 5.000 habitants et plus	Autres communes	France entière	Villes de 5.000 habitants et plus	Autres communes	France entière
1906. . .	295.157	483.243	778.400	20,7	19,4	19,9
1907. . .	302.463	491.004	793.467	21,2	19,7	20,2
1908. . .	289.459	455.235	744.694	20,3	18,2	19,0
1909. . .	294.280	461.162	755.442	20,6	18,5	19,3
1910. . .	276.733	428.037	704.770	19,4	17,2	18,0

On voit que la mortalité générale s'est progressivement abaissée de 1906 à 1910; seule l'année 1907 marquait une aggravation notable par rapport à la précédente. Pour permettre une comparaison, nous reproduisons ci-après la statistique des principales causes de décès pour les deux années extrêmes, 1906 et 1910 :

FRANCE ENTIÈRE. — Répartition des décès par causes

	Nombres absolus		Proportion pour 1.000 habitants	
	1910	1906	1910	1906
Maladies épidémiques ou contagieuses . . .	17.700	22.859	0,45	0,58
Tuberculose.	85.088	87.091	2,17	2,22
Pneumonie, bronchite et autres affections de l'appareil respiratoire (phtisie exceptée). .	101.557	99.839	2,59	2,55
Grippe.	5.797	6.891	0,15	0,18
Cancer.	31.303	27.306	0,80	0,70
Méningite.	14.574	15.785	0,37	0,40
Hémorragie et ramollissement du cerveau. .	46.403	47.466	1,18	1,21
Maladies organiques du cœur.	55.411	49.889	1,41	1,27
Diarrhée infantile (au-dessous de 2 ans) . .	24.652	41.699	0,63	1,06
Débilité congénitale.	22.719	24.421	0,58	0,62
Sénilité	101.961	103.374	2,60	2,64
Morts violentes	18.703	18.241	0,48	0,47
Suicides	8.617	8.018	0,22	0,20
Autres causes (*)	37.334	33.770	0,95	0,86
— (**).	87.721	88.590	2,24	2,26
Maladie inconnue ou mal définie.	45.230	103.161	1,15	2,63
Ensemble des décès.	704.770	778.400	17,98	19,86

(*) 8 autres causes dont le détail est donné dans la statistique sanitaire.

(**) Décès groupés dans la statistique sanitaire sous la rubrique : Autres maladies.

De 1906 à 1910, le nombre des décès dus à des maladies mal définies ou inconnues a progressivement diminué de 103.000 à 45.000; c'est une amélioration réelle, bien que la proportion soit encore supérieure à celle des autres pays.

Pendant les cinq années 1906 à 1910, les *maladies épidémiques*, non compris la grippe, ont causé respectivement 22.859, 25 082, 20.935, 18 415 et 17.700 décès; le chiffre élevé de 1907 tient à l'épidémie de variole, qui a causé plus de 2 000 décès à Marseille. Pendant cette même année 1907, la grippe a causé plus de 16.000 décès, au lieu de 6.891 en 1906, 7.765 en 1908, 11.782 en 1909 et 5.797 en 1910.

La mortalité par *tuberculose* reste presque stationnaire d'après les chiffres ci-dessus. Le nombre annuel des décès qui lui sont imputés a oscillé entre 90.000 à 85.000, pendant les années 1906 à 1910. Ce chiffre est inférieur à celui de 150.000 qu'on a souvent cité sans raison sérieuse, mais il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de décès par tuberculose peuvent se dissimuler parmi ceux que la statistique attribue aux affections de l'appareil respiratoire ou à des causes mal déterminées. Le rapport fait remarquer, d'une

part, que la tuberculose frappe ses victimes à l'âge où elles deviendraient une force pour la famille et pour la nation (sur 100 Français décédés de 20 à 39 ans, 42 meurent de tuberculose); d'autre part, qu'il est impossible de ne pas être frappé de *la minutieuse concordance qui existe entre les départements où l'on meurt de tuberculose et ceux où l'on boit le plus d'alcool*. Ce fait a été déjà mis en évidence par notre éminent collègue le Dr Jacques Bertillon, dans une communication présentée à l'Institut international de statistique, à Paris, en 1909.

Les efforts faits en vue de réduire la *mortalité infantile* ne sont pas restés stériles, puisque le nombre des décès d'enfants de moins de 1 an s'est abaissé, de 1906 à 1910, de 135 à 100 pour 1.000 enfants de cet âge. Le nombre des décès par diarrhée et gastro-entérite (enfants au-dessous de 2 ans) a diminué, pendant la même période, de 41.699 à 24.652.

Le rapport du directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques se termine par les considérations suivantes, qu'il nous paraît utile de reproduire *in extenso* :

« En comparant, pour la France et les autres grands pays d'Europe, les plus importantes rubriques, celles qui présentent les chiffres de décès les plus forts, on constate que trois d'entre elles offrent une différence très sensible : nous avons une mortalité moindre pour la *diarrhée infantile*, notablement plus élevée pour la *tuberculose* (nous avons cité plus haut ces divers chiffres) et enfin les maladies de la vieillesse présentent en France un plus fort contingent (pour 100.000 habitants en 1909, 63 sont morts de *débilité sénile* en Suisse, 95 en Angleterre, 101 en Espagne, 109 dans les Pays-Bas, 150 en Italie, 155 en Belgique, 169 en Allemagne et 279 en France). Il résulte de ces constatations que ceux qui se trouvent en France dans de meilleures conditions hygiéniques qu'à l'étranger sont les enfants et les vieillards, mais ceux qui sont dans des conditions inférieures et dont la mortalité est plus élevée, sont les hommes de vingt à quarante ans, âge où la tuberculose fait le plus de victimes. Et s'il m'était permis de sortir un instant ici du domaine propre de l'hygiène, je ferais remarquer que ces vieillards et enfants constituent la partie actuellement improductive de la nation et que la plupart d'entre eux, sous des formes diverses d'assistance sociale, sont en partie à sa charge, tandis que les citoyens de vingt à quarante ans, ceux-là même pour lesquels la mortalité en France est si grave, constituent l'essentiel de la force défensive, économique et reproductive d'une nation.

« Faire descendre ce coefficient de 18 à 14 serait économiser annuellement pour la France la vie de plus de 150.000 de ses enfants, la plupart jeunes ou adultes.

« Quels que puissent être dans l'avenir, grâce à l'enseignement donné à l'école, au régiment, dans les groupements mutualistes, par la Presse, par les bureaux municipaux d'hygiène ou les services départementaux, les progrès généraux de l'hygiène individuelle et publique, un tel résultat, dans l'état actuel de la science, ne peut incontestablement être atteint que par une lutte légale et sociale entreprise avec fermeté, organisée avec méthode, et poursuivie avec une persévérante énergie contre l'alcoolisme : c'est la conclusion à laquelle ne peut échapper quiconque, à la lumière encore incertaine mais déjà si instructive de nos statistiques sanitaires, étudiera les causes de la mortalité française. »

LÉGISLATION ET NUPTIALITÉ

Nous avons déjà signalé l'augmentation du nombre des mariages, provoquée en France par la mise en vigueur de la loi du 21 juin 1907, simplifiant les formalités du mariage (*Journal de la Société de Statistique de Paris*, janvier 1911, p. 21). Le nombre des mariages s'est élevé de 306.487 en 1906 à 314.903 en 1907 et 315.928 en 1908; cet accroissement exceptionnel ne s'est pas intégralement maintenu pendant les années suivantes, mais les nombres enregistrés, 307.951 mariages en 1909 et 307.710 en 1910, sont cependant supérieurs à ceux des années antérieures à 1907. Aussi le nombre annuel moyen des mariages s'est-il élevé de 299.000 environ pour la période 1901-1905 à 310.000 pour les cinq années suivantes 1906-1910, la proportion annuelle moyenne des nouveaux époux passant de 153 à 158 pour 10.000 habitants.

Le même phénomène vient de se produire en Roumanie. Dans ce pays où le Code civil

français est en vigueur, une loi du 15 mars 1906 a simplifié les conditions requises pour contracter mariage. A partir de 21 ans, le consentement des parents n'est plus exigé; les sommations respectueuses sont supprimées. Le nombre des publications est ramené de deux à un, le nombre des témoins réduit de quatre à deux. Les chiffres ci-après montrent l'effet produit :

ROUMANIE

	Nombre des mariages	Proportion des nouveaux époux pour 10 000 habitants
1901.	43.750	143
1902.	55.454	179
1903.	54.788	174
1904.	51.812	162
1905.	51.191	158
1906.	66.863	204
1907.	70.263	210
1908.	61.499	180
1909.	63.212	184
1910.	64.286	185

Dans une lettre adressée au *Journal des Débats*, le directeur de la Statistique générale de Roumanie, M. le Dr L. Colesco, commente en ces termes les chiffres qui précèdent :

« L'effet bienfaisant de la loi se fit immédiatement sentir, et dans les deux premières années qui suivirent sa promulgation, le nombre des mariages monta brusquement de 51.605, moyenne des cinq années précédentes, à 66.863 en 1906 et 70.263 en 1907.

« Cette augmentation de 35 %, bien que brusque et tout à fait anormale, provient du fait que nombre de gens se sont hâtés de profiter des facilités de la nouvelle loi pour régulariser leur situation. L'augmentation dans les années suivantes fut naturellement moins considérable, mais le chiffre des mariages ne resta pas moins en progression constante : 61.499 en 1908, 63.212 en 1909, 64.286 en 1910. La moyenne des années 1906-1910 est, en chiffres absolus, de 65.222, ce qui représente une augmentation de 26 % par rapport à la moyenne de la période quinquennale précédente. Proportionnellement au chiffre de la population, la nuptialité du pays a augmenté de 165 ‰ de la période 1901-1905 à 193 ‰ pour la période 1906-1910.

« J'ajoute que dans l'année 1911 le nombre des mariages a atteint le chiffre de 74.542, dépassant ainsi sensiblement même celui des années exceptionnelles 1906 et 1907. Ce grand accroissement est le résultat de la prospérité du pays, due à une série de récoltes abondantes vendues à des prix rémunérateurs. Or, en Roumanie, pays éminemment agricole, il est de règle que toute bonne récolte soit suivie d'un accroissement sensible du nombre des mariages et de l'excédent des naissances sur les décès. »

LE PROCHAIN RECENSEMENT DE LA ROUMANIE

Le dernier dénombrement de la Roumanie a eu lieu en 1899. D'après une loi (1) du 10/23 février 1912, il sera procédé à un recensement général de la population du royaume tous les dix ans, à partir de 1912. Le prochain recensement, dont la date sera fixée par décret royal, sera effectué par les soins du service de la Statistique générale du ministère de l'Agriculture et des Domaines. Un crédit de 750.000 francs est prévu à cet effet; pour une population dépassant 7 millions de personnes, la dépense prévue s'élève donc à 100 francs environ par millier d'habitants.

Trois mois avant la date fixée pour l'exécution du recensement, les autorités communales devront reviser la nomenclature des rues et chaussées et numéroter les maisons.

Le recensement aura lieu dans la même journée, dans tout le royaume. Tous les fonctionnaires de l'État, des districts et des communes sont tenus de prêter leur concours au

(1) *Bulletin statistique de la Roumanie*, série III, année XI (1912), n° 24-25.

dénombrement, lorsqu'ils seront appelés en qualité d'agents du recensement, sous peine d'une amende de 25 à 100 francs. Le refus de répondre ou la communication de faux renseignements constituent une contravention qui sera punie d'une amende de 5 à 20 francs, prononcée en première et dernière instance par le juge de paix, sur procès-verbal dressé par l'agent recenseur en présence d'un agent de police.

D'après les renseignements qui nous ont été très aimablement communiqués par M. L. Colesco, le sympathique directeur de la Statistique générale roumaine, le dénombrement sera effectué à l'aide de feuilles de ménage. L'emploi du bulletin individuel a dû être écarté à cause de la forte proportion des illettrés dans la population.

Un groupe d'une centaine d'agents instructeurs sera formé à Bucharest, par les soins et sous l'autorité immédiate du directeur de la Statistique générale. Ces agents instructeurs seront ensuite répartis entre les districts et instruiront à leur tour chacun un petit groupe des 700 agents recenseurs à qui incombera la tâche d'exécuter, au jour dit, les opérations du dénombrement. Chaque agent devra, au cours de cette même journée, visiter toutes les maisons situées sur la circonscription à laquelle il est affecté, et remplir lui-même les feuilles de ménage d'après les réponses faites par les habitants.

POPULATION DE L'EMPIRE ALLEMAND AU 1^{er} DÉCEMBRE 1910

Dans une précédente chronique (voir le numéro d'avril 1911, page 172), nous avons indiqué le chiffre de la population présente recensée dans l'Empire allemand le 1^{er} décembre 1910. Ces chiffres étaient provisoires. L'Office impérial de statistique vient de publier dans les *Vierteljahrshäfte zur Statistik des Deutschen Reichs* (t. III de 1912), un certain nombre de résultats définitifs. La population totale de l'Empire est fixée au chiffre de 64.925.993 habitants, dont 32.040.166 hommes et 32.885.827 femmes.

Un premier tableau fait connaître la répartition de la population, année par année d'âge, suivant l'état de famille. Nous résumons ces derniers résultats dans le tableau ci-dessous, lequel permet de comparer les chiffres de 1910 à ceux de 1900 :

EMPIRE ALLEMAND. — Population suivant l'état de famille

	Nombres absolus		Proportions	
	1 ^{er} décembre 1910	1 ^{er} décembre 1900	1910	1900
<i>a) Sexe masculin</i>				
Célibataires	19.516.340	17.098.806	610	617
Mariés	11.608.028	9.797.924	362	353
Veufs	866.676	809.238	27	29
Divorcés	49.122	31.279	1	1
Total	32.040.166	27.737.247	1.000	1.000
<i>b) Sexe féminin</i>				
Célibataires	18.591.604	16.421.317	565	574
Mariées	11.621.685	9.794.955	353	342
Veuves	2.583.872	2.352.921	79	82
Divorcées	88.666	60.738	3	2
Total	32.885.827	28.629.931	1.000	1.000

La proportion des célibataires a légèrement diminué; l'examen des chiffres détaillés par année d'âge montre que cette diminution porte surtout sur les jeunes enfants et tient surtout vraisemblablement à l'abaissement de la natalité qui a progressivement passé de 36 à 30 naissances vivantes pour 1.000 habitants, de 1901 à 1910. La proportion des personnes mariées a augmenté tandis que celle des veufs et veuves diminuait. Le nombre des hommes divorcés a augmenté des deux tiers, passant de 31.000 à 49.000 environ;

celui des femmes divorcées a subi un accroissement du même ordre, passant de 61.000 à 89.000 en nombres ronds.

Un autre tableau est relatif à la *nationalité* des habitants; de 1900 à 1910, le nombre des étrangers recensés en Allemagne s'est accru des deux tiers; il a passé de 780.000 à 1.260.000, soit une augmentation de 480.000 personnes. Par rapport à la population totale, la proportion des étrangers, qui était de 14 pour 1.000 habitants en 1900, s'est élevée à 19,4 pour 1.000 habitants en 1910. Les chiffres du tableau ci-dessous résument la répartition de la population suivant le sexe et la nationalité en 1910; à côté des chiffres d'ensemble de 1910, nous avons rappelé ceux de 1900 :

EMPIRE ALLEMAND. — Population suivant la nationalité

	1 ^{er} décembre 1900	1 ^{er} décembre 1910		
		Ensemble	Sexe masculin	Sexe féminin
Population totale.	56.367.178	64.925.993	32.040.166	32.885.827
Allemands	55.587.612	63.664.341	31.322.164	32.342.177
Étrangers.	778.737	1.259.873	716.994	542.879
Nationalité non déclarée. . .	797	1.779	1.008	771
Russes et Finlandais	46.967	137.697	79.210	58.487
Autrichiens	371.005	634.983	353.742	281.241
Hongrois et Croates.	19.959	32.079	19.300	12.779
Suisses	55.494	68.257	36.373	31.884
Italiens	69.738	104.204	72.887	31.317
Français	20.478	19.140	8.917	10.223
Luxembourgeois	13.260	14.356	7.709	6.647
Belges.	12.122	13.455	7.173	6.282
Hollandais	88.085	144.175	81.051	63.124
Danois.	26.565	26.233	15.233	11.000
Suédois	9.622	9.675	5.636	4.039
Norvégiens	2.715	3.334	2.068	1.266
Anglais.	16.130	18.319	8.410	9.909
Américains des États-Unis . .	17.419	17.572	8.305	9.267
Autres Américains	3.266	4.890	2.626	2.264
Autres nationalités.	5.912	11.504	8.354	3.150

Dans l'augmentation du nombre des étrangers de 1900 à 1910, la part de beaucoup la plus importante revient aux Autrichiens, dont le nombre a presque doublé, passant de 371.000 à 635.000; on voit que les Autrichiens forment la moitié de l'effectif total des étrangers en Allemagne. Les Russes sont moins nombreux, mais leur nombre a triplé de 1900 à 1910 : 138.000 au lieu de 47.000. Signalons encore l'accroissement important du nombre des Hollandais (144.000 au lieu de 88.000), des Italiens (104.000 au lieu de 70.000), des Suisses (68.000 au lieu de 55.000) et des Hongrois (32.000 au lieu de 20.000). Il y a peu de changement sur le nombre des Anglais, des Belges, des Luxembourgeois, ainsi que sur l'effectif des sujets étrangers venant des royaumes scandinaves.

Le nombre des Français présents en Allemagne le jour du recensement n'a que très légèrement diminué de 1900 à 1910, passant de 20.478 à 19.140. Sur ces 19.140 Français, plus de la moitié, exactement 11.622, ont été recensés en Alsace-Lorraine; 4.283 autres se trouvaient en Prusse le 1^{er} décembre 1910, dont 1.255 dans la province du Rhin et 710 seulement dans la ville de Berlin.

La colonie française en Allemagne est loin d'être aussi importante que la colonie allemande en France, puisqu'au recensement de 1906, on a compté 87.836 Allemands présents en France, dont 31.301 dans le département de la Seine.

Le troisième tableau est relatif à la confession religieuse; la répartition des habitants d'après la religion n'a pas subi de changement important de 1900 à 1910, comme on peut s'en rendre compte à l'aide des chiffres ci-après :

EMPIRE ALLEMAND. — Population d'après la religion

	Nombres absolus		Proportions	
	1 ^{er} décembre 1910	1 ^{er} décembre 1900	1910	1900
Protestants, luthériens, etc. . .	39.991.421	35.231.104	615,9	625,0
Catholiques romains	23.821.453	20.327.913	366,9	361,0
Autres chrétiens.	283.946	203.793	4,4	3,6
Israélites.	615.021	586.833	9,5	10,0
Autres religions	208.014	17.535	3,2	0,4
Religion non déclarée.	6.138			
Ensemble.	64.925.993	56.367.178	1.000,0	1.000,0

La proportion des catholiques romains a cependant légèrement augmenté, tandis que celle des protestants, luthériens, etc., diminuait; mais ces derniers forment toujours les deux tiers environ de la population de l'Empire.

Michel HUBER.